



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dixième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-dixième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2210 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 (A/70/359-S/2015/684), et la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 15 septembre 2015 (S/2015/713). Il récapitule également les principaux changements intervenus dans la situation politique et dans les conditions de sécurité, et les événements régionaux et internationaux qui ont concerné l'Afghanistan.

#### II. Évolution de la situation

3. Les changements intervenus dans les conditions de sécurité, la lenteur de la croissance économique, l'augmentation des pressions politiques et le mécontentement de la population ont mis en évidence les difficultés rencontrées par le Gouvernement afghan. La prise temporaire, par les Taliban, de la ville de Konduz, premier chef-lieu de province à être tombé aux mains des insurgés depuis 2001, témoigne de l'intensification du conflit, dont les répercussions sur les civils sont restées très préoccupantes. Le Gouvernement a accueilli favorablement la décision des partenaires internationaux en matière de sécurité de prolonger leurs engagements. Bien que le Président de l'Afghanistan, Ashraf Ghani, ait approuvé la majorité des recommandations initialement formulées par la Commission spéciale



sur la réforme électorale, il faut encore établir l'architecture électorale et fixer les dates des élections. Le Gouvernement et les donateurs ont commencé à mettre en œuvre ces recommandations en application du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie. Le Gouvernement a signalé que des progrès avaient été accomplis pour ce qui est d'atteindre les objectifs fixés en matière de recettes et de restructurer les principaux organismes de collecte de l'impôt, mais la situation économique globale est restée complexe. L'inquiétude des citoyens quant à leur avenir a contribué à une augmentation de l'émigration.

## A. Évolution de la situation politique

4. La prise de la ville de Konoz par les Taliban du 28 septembre au 13 octobre 2015 et la détérioration de la sécurité dans tout le nord ont continué de mettre le Gouvernement à rude épreuve. Depuis, il s'est efforcé de rassurer l'ensemble de la population en appliquant des mesures de répression et de réparation. Entre les 1<sup>er</sup> et 16 octobre, le Président Ghani a renvoyé le gouverneur de la province de Konoz, nommé une délégation chargée d'établir les faits se rapportant à la chute de la ville de Konoz, chef-lieu de la province du même nom, et s'est rendu sur place, dans la ville, pour évaluer la situation. Le 26 octobre, la délégation a fait part de ses conclusions au Président et, le 29 octobre, elle a présenté son rapport au Conseil national de sécurité, même si ses conclusions n'ont pas été rendues publiques. Cependant, les membres de l'Assemblée nationale ont continué de critiquer ouvertement la façon dont le Gouvernement gérait la crise de Konoz et les conditions de sécurité dans le pays. Le 2 novembre, la chambre basse a déposé une motion de censure devant le Ministre de l'intérieur, qui l'a rejetée. La manifestation organisée le 11 novembre après que sept civils ont été tués dans la province de Zabol témoigne des pressions exercées par l'opinion publique sur le Gouvernement. Rejoints par d'autres laissés pour compte, les manifestants ont traversé Kaboul jusqu'au palais présidentiel, réclamant le renforcement de la sécurité et de la justice.

5. Les revers militaires subis dans la ville de Konoz et les attaques perpétrées ailleurs dans le pays ont alimenté les critiques à l'égard du Gouvernement et donné lieu à l'émergence de groupes d'opposition. Des partisans de l'ancien Président Hamid Karzaï, d'anciens responsables politiques et plusieurs anciens dirigeants des moujahidin ont demandé, dans le cadre de différents types de réunions, à jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques, à exercer des fonctions clefs ou encore à ce que le Gouvernement soit remanié. Certains ont même demandé la convocation d'une loya jirga, en référence à la loya jirga constitutionnelle prévue dans l'accord du 21 septembre 2014 portant création du gouvernement d'unité nationale, ou d'une autre grande assemblée. Plusieurs membres de l'Assemblée nationale ont fait des demandes similaires. Le Président Ghani et ses conseillers ont beaucoup dialogué avec les intervenants, en groupe ou à titre individuel, mais ces efforts de sensibilisation et de dialogue ont parfois été interprétés comme de la cooptation plutôt que comme la recherche d'un consensus.

6. La situation politique et les conditions de sécurité ont conduit le Président Ghani à pourvoir une série de postes vacants au sein du Gouvernement et du secteur de la sécurité. Le Président a nommé huit gouverneurs de province, notamment dans les provinces septentrionales de Baghlan, Badakhchan, Fariab, Sar-e Pol et Takhar. Trois des 34 fonctions de gouverneur ont continué d'être exercées à titre intérimaire. Le Président a aussi nommé huit commandants régionaux de la Police

nationale afghane, quatre nouveaux directeurs provinciaux de la Direction nationale de la sécurité et cinq nouveaux chefs de police provinciaux. Il a également promu Ahmed Zia Massoud, son représentant spécial pour les réformes et la bonne gouvernance, à un grade équivalent à celui de vice-président. Toutefois, la fonction de ministre de la défense a continué d'être exercée à titre intérimaire et le poste de procureur général est demeuré vacant.

7. Le processus de réforme électorale s'est poursuivi. Le 6 septembre, le Président Ghani a approuvé par décret 7 des 10 recommandations initiales de la Commission spéciale sur la réforme électorale, dont celles relatives à l'inscription sur les listes électorales, à l'attribution d'un bureau de vote, aux conditions d'admissibilité au Conseil des commissaires et à la procédure de nomination des commissaires électoraux. Il a approuvé la recommandation tendant à rétablir le quota de sièges réservés aux femmes à 25 % pour les élections aux conseils de province et de district, annulant les changements réalisés en 2013, qui avaient réduit les quotas à 20 % et à zéro, respectivement. Il a demandé à la Commission de préciser trois recommandations, qui concernaient le système électoral à appliquer à toutes les élections futures, la possibilité de créer des circonscriptions électorales moins étendues et la création d'un comité de surveillance des organes électoraux. La Commission devrait présenter ses recommandations finales le 21 décembre 2015 au plus tard. Deux de ses membres ont refusé de participer aux débats qui ont suivi la présentation de la première série de recommandations car ils n'étaient pas d'accord sur celles relatives au système électoral à appliquer. On ignore encore quelles répercussions aura leur décision. De son côté, en tant que membre sans droit de vote de la Commission spéciale sur la réforme électorale, l'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer le processus de réforme en fournissant des conseils et un appui techniques.

8. Le 6 septembre, le Président Ghani a modifié par décret-loi la loi électorale et la loi portant organisation et attributions de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission spéciale sur la réforme électorale. Mi-septembre, le Gouvernement a également commencé à constituer un comité de sélection de sept membres chargé de nommer une nouvelle commission électorale indépendante et une nouvelle commission indépendante du contentieux électoral. Chargée par le Président Ghani d'établir le calendrier des élections en tenant compte des recommandations de la Commission spéciale sur la réforme électorale, la Commission électorale indépendante n'a pas encore annoncé les dates des élections parlementaires et des élections des conseils de district.

9. Depuis les pourparlers du 7 juillet 2015, facilités à Murree par le Pakistan, l'annonce du décès du mollah Omar qui a suivi et la détérioration des conditions de sécurité en Afghanistan, les perspectives d'établissement du processus de paix n'ont guère évolué. Des divisions et des tensions se sont fait jour parmi les Taliban, même si on pensait que les gains militaires permettraient au mollah Mansoor, nouveau chef des Taliban, de renforcer son autorité. Le 19 septembre, une faction des Taliban qui remettait en cause l'autorité du mollah Mansoor a publié une déclaration affirmant que les efforts qu'il avait faits pour rétablir la cohésion au sein du groupe avaient échoué. Début novembre, une faction hostile au mollah Mansoor a fait savoir qu'elle avait désigné le mollah Mohammed Rasool Akhund à sa place, à la suite de quoi des affrontements auraient eu lieu dans la province de Zabol. Les tensions entre l'Afghanistan et le Pakistan n'ont pas faibli, en particulier après la

prise de la ville de Konduz par les Taliban. Plusieurs dirigeants politiques afghans ont affirmé que l'inertie du Pakistan avait permis aux Taliban de mener cette opération militaire, allégation que le Pakistan a rejetée. Le 9 octobre, le chef du Hezb-i-Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a reproché publiquement aux Taliban d'avoir pris le contrôle de la ville de Konduz et fixé un programme pour les négociations de paix. Durant sa visite à Washington du 21 au 23 octobre, le Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, a déclaré qu'il restait prêt à faciliter les pourparlers entre les Taliban et le Gouvernement afghan, mais fait observer qu'on ne pouvait pas en même temps exiger la neutralisation du groupe. En concertation avec le Gouvernement afghan, mon Représentant spécial pour l'Afghanistan a poursuivi le dialogue avec toutes les parties, y compris les pays voisins de la région, afin de faciliter l'amélioration des relations en faveur du processus de paix.

10. C'est dans ces conditions qu'une initiative locale de renforcement de la stabilité a été adoptée, avec l'aide des intervenants nationaux. Le 7 septembre, le Ministre des affaires tribales et frontalières, le gouverneur de la province de Baghlan et des notables tribaux ont conclu un accord de cessez-le-feu local applicable à Dand-e Ghorri, dans le district de Pol-e Khomri (province de Baghlan). Il s'agirait du premier accord de cessez-le-feu officiellement entériné par le Gouvernement afghan. L'accord stipulait que ni les forces de sécurité afghanes ni les Taliban ne conduiraient d'opérations militaires dans la région. Une baisse des affrontements violents a immédiatement été constatée. Cependant, certains intervenants ont contesté le bien-fondé de l'accord, y compris de l'engagement des Taliban de maintenir le cessez-le-feu plutôt que de s'en servir pour asseoir leur position dans la région, et se sont dits préoccupés par toute diminution du contrôle exercé par le Gouvernement sur le district.

11. Le 12 octobre, à Kaboul, quelque 500 représentants de conseils religieux affiliés au Gouvernement, de religieux indépendants et de théologiens ont participé la conférence nationale d'oulémas facilitée par le Haut Conseil pour la paix, avec l'aide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), dont l'objet était d'appuyer la consolidation de la paix en Afghanistan. Ils ont adopté une résolution, que le Président Ghani a approuvée, destinée à soutenir les efforts accomplis par le Gouvernement pour rapprocher toutes les parties au conflit en faveur de la paix. La MANUA a continué d'encourager le dialogue sans exclusive entre Afghans dans les provinces de Kandahar, Paktiya et Paktika en organisant des manifestations sur le rôle joué par les jeunes, les chefs tribaux et les intellectuels religieux à l'appui de la paix et de la réconciliation.

## **B. Sécurité**

12. Les atteintes à la sécurité sont plus nombreuses et plus intenses qu'à la même période en 2014. La prise temporaire de la ville de Konduz par les Taliban, ainsi que de 16 chefs-lieux de district, essentiellement dans le nord entre août et la fin d'octobre, témoigne des difficultés rencontrées par le Gouvernement et les forces de sécurité pour faire en sorte que la situation dans le pays reste stable. À la suite de cela et de la réunion tenue le 8 octobre 2015 par les Ministres de la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au siège de l'organisation à Bruxelles, les partenaires de la sécurité internationale se sont engagés à revoir les engagements de déploiement d'effectifs prévus dans l'Accord de coopération entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Afghanistan pour la

sécurité et la défense (accord bilatéral de sécurité) et la Convention sur le statut des forces pour la mission Soutien résolu de l'OTAN. Le Gouvernement afghan a salué ces mesures. Compte tenu des dangers accrus engendrés par le conflit, en particulier dans les zones urbaines, les acteurs civils (y compris les organismes des Nations Unies) ont dû réduire les activités de programme et évacuer à titre temporaire le personnel déployé dans les provinces de Konduz, Baghlan, Badakhchan et Fariab.

13. À l'issue de pourparlers tenus avec le Gouvernement afghan en 2015, les États-Unis d'Amérique sont revenus sur leur décision de retirer leurs troupes d'ici à la fin de 2016 et de ne conserver que 1 000 soldats sur le terrain. Le 15 octobre, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, s'est engagé à maintenir l'effectif actuel de 9 800 soldats pendant la majeure partie de l'année 2016, qui sera ramené à 5 500 soldats en 2017, une mission restant en place pour former les forces afghanes et appuyer les opérations de lutte contre le terrorisme. Le même jour, le Président Ghani s'est félicité de la décision prise par les États-Unis, qui renforçait la collaboration entre les deux pays. En ce qui concerne la mission Soutien résolu, d'autres pays membres de l'OTAN, dont l'Italie, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, se sont engagés à maintenir leur niveau d'effectifs actuel voire, dans le cas de l'Allemagne, à le renforcer.

14. Dans le cadre de leurs activités de surveillance de la sécurité, les organismes des Nations Unies ont enregistré, entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre 2015, 6 601 atteintes aux activités, aux déplacements et à la sécurité des civils susceptibles d'entraver la bonne exécution des activités et des programmes qui leur avaient été confiés. Le nombre d'atteintes a augmenté de 19 % par rapport à la même période en 2014, où on en avait enregistré 5 516. La majorité d'entre elles (62 %) ont été signalées dans le sud, le sud-est et l'est. Le nombre d'atteintes signalées dans ces trois régions n'a guère évolué ces dernières années. En revanche, l'insécurité a nettement augmenté dans le nord et le nord-est, notamment avec la prise temporaire de la ville de Konduz par les Taliban, de même que le nombre d'atteintes enregistrées dans ces régions; les provinces de Sar-e Pol, Fariab, Jozjan, Konduz et Takhar sont les plus instables.

15. Durant la période considérée, les Taliban se sont emparés, en plus de la ville de Konduz, de 16 chefs-lieux de district principalement dans le nord (provinces de Badakhchan, Baghlan, Fariab, Konduz, Sar-e Pol et Takhar), mais aussi dans l'ouest (province de Farah) et le sud (provinces d'Helmand et Kandahar). Au 31 octobre, les Forces nationales de sécurité afghanes avaient réussi à reprendre le contrôle de la ville de Konduz et de 13 chefs-lieux de district. Avec l'appui militaire de la communauté internationale, y compris un appui aérien important, elles ont repoussé les tentatives des Taliban de prendre le contrôle des chefs-lieux des provinces de Ghazni, Farah et Fariab en septembre et octobre, et les efforts prolongés qu'ils ont faits, et qui se sont intensifiés vers la fin de la période, pour prendre la province d'Helmand. En l'état actuel des choses, le contrôle d'environ 25 % des districts reste contesté dans tout le pays. La prise de Konduz a eu des avantages importants pour les Taliban, tant sur le plan matériel que du point de vue de la propagande. Elle a aussi montré que les Forces nationales de sécurité afghanes avaient des faiblesses importantes, notamment dans les domaines de la planification logistique, du renseignement et de l'appui aérien, et qu'il fallait renforcer dans certains cas les relations de travail entre les institutions chargées de la sécurité et les autorités civiles, qui auraient été tendues à Konduz avant la prise de la ville. Plusieurs hauts responsables politiques afghans ont proposé de constituer des milices

progouvernementales, dites forces de défense locales, pour aider les forces de sécurité afghanes. La présence de telles milices a été signalée dans plusieurs provinces.

16. Outre le conflit opposant les Forces nationales de sécurité afghanes aux éléments hostiles au Gouvernement, la période a été marquée par de nombreux actes de violence commis par ces derniers dans les provinces de Nangarhar, Zabol et Ghazni, entre autres. La présence de groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) dans le pays est restée préoccupante, en particulier dans la province de Nangarhar, où ils sont les plus nombreux. Des informations non confirmées font état d'affrontements opposant des partisans de l'EIL aux Taliban dans la province, ainsi que d'une intensification importante des opérations de ratissage menées par les Forces nationales de sécurité afghanes contre ces partisans, avec l'appui militaire de la communauté internationale. Le 20 octobre, un groupe affilié à l'EIL a revendiqué l'attentat perpétré contre une mosquée chiite à Kaboul. La participation du groupe à cette attaque et à d'autres n'a pas été confirmée. Dans la province de Zabol, le meurtre de sept civils chiites durant des affrontements entre insurgés fait craindre que le conflit ne prenne une tournure sectaire.

17. Durant la période considérée, les affrontements armés et les explosions d'engins explosifs improvisés ont continué de représenter l'essentiel des atteintes à la sécurité (68 % du total). Les affrontements armés ont augmenté de 20 % par rapport à la même période en 2014. Pour asseoir leur emprise sur la population civile, les éléments hostiles au Gouvernement ont continué de commettre des assassinats et des enlèvements ciblés. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, on a enregistré 447 assassinats et enlèvements, soit 12 % de plus que durant la même période en 2014, où on en avait recensé 399, et 22 attentats-suicides ont été comptabilisés dans tout le pays, dont 10 dans la province de Kaboul, durant la période considérée. En outre, les Taliban et les éléments hostiles au Gouvernement ont continué de s'en prendre aux établissements pénitentiaires de tout le pays. Plus de 1 000 prisonniers, dont ceux accusés d'atteintes à la sécurité nationale, auraient été libérés à la suite d'attaques lancées contre des prisons des provinces de Ghazni et Konduz, les 14 et 28 septembre respectivement. Dans la province de Ghazni, quatre membres du personnel pénitentiaire auraient été tués à cette occasion, et dans la province de Konduz, 26 restent introuvables.

18. Au total 43 atteintes à la sécurité ont été dirigées directement ou indirectement contre des organismes des Nations Unies. La plupart ont visé des agents des Nations Unies recrutés sur le plan national. La plus grave a été le meurtre, le 12 octobre, d'un membre du personnel de l'Organisation à Kandahar. Le 28 septembre, au vu de l'insécurité et du niveau de danger, l'ONU a évacué son personnel en poste dans la ville de Konduz. Durant l'occupation de la ville par les Taliban qui a suivi, les complexes des Nations Unies ont été gravement endommagés et pillés. Entre le 30 septembre et le 9 octobre, l'ONU a évacué, par précaution, son personnel en poste dans les provinces de Baghlan, Badakhchan et Fariab et suspendu temporairement les opérations qui y étaient menées. Celles-ci ont repris à Badakhchan et Baghlan, les 8 et 10 novembre respectivement. À Fariab, leur reprise est à l'étude, tandis qu'à Konduz elles restent limitées en raison des dommages causés aux installations des Nations Unies. Le personnel de la Direction nationale de la sécurité a été pris pour cible dans sept attaques alors qu'il escortait des missions des Nations Unies par voie terrestre. Quatre de ses membres ont été blessés dans deux attaques de ce type commises dans la ville de Jalalabad les

10 septembre et 20 octobre 2015, mais aucun membre du personnel de l'ONU n'a été touché. Un groupe affilié à l'EIL a revendiqué l'attaque du 10 septembre, mais n'a présenté aucun élément à l'appui.

### C. Coopération régionale

19. Le dialogue constructif en faveur de la sécurité régionale et du progrès économique continue de faire l'objet d'une attention particulière. Durant la sixième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan qui s'est tenue à Kaboul les 3 et 4 septembre, le Président Ghani et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, se sont intéressés essentiellement aux domaines potentiels de croissance, d'investissement et d'aide au développement et ont insisté sur la nécessité de coopérer au niveau régional dans la lutte contre le terrorisme. À une manifestation de haut niveau sur l'Afghanistan tenue à New York le 26 septembre, le Chef de l'exécutif a rappelé les priorités de son pays dans les domaines de la paix, du développement économique et de la coopération régionale. Les États-Unis d'Amérique et la Chine, qui coprésidaient la manifestation, se sont engagés à renforcer la coopération régionale. L'Afghanistan a aussi participé, le 2 octobre à New York, à une session extraordinaire de l'Organisation de coopération économique, qui portait notamment sur les objectifs de développement durable récemment approuvés.

20. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont concentré leurs efforts sur la coopération économique et le développement. La première réunion d'experts sur l'accord conclu entre la République islamique d'Iran, l'Inde et l'Afghanistan concernant la coopération dans le domaine du transit et des transports internationaux s'est tenue à Téhéran le 22 septembre. Elle visait à resserrer les liens trilatéraux. Les visites officielles que le Ministre du développement urbain et le Ministre du développement et du pétrole afghans ont effectuées en République islamique d'Iran en octobre ont porté essentiellement sur les investissements et les infrastructures.

21. Le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, coprésidé par l'Afghanistan et le Pakistan en 2015, s'est poursuivi à un rythme soutenu. Des groupes techniques régionaux se sont rencontrés pour promouvoir l'adoption de mesures de confiance relatives aux maladies transmissibles (les 25 et 26 août à Téhéran), à la gestion des catastrophes (le 8 septembre à Islamabad), au commerce, aux échanges et aux possibilités d'investissement (les 1<sup>er</sup> octobre et 19 novembre à New Delhi) et à l'éducation (le 23 novembre à Téhéran). Le 27 septembre, de hauts responsables se sont rencontrés à New York pour discuter des préparatifs de la réunion ministérielle prévue à Islamabad le 9 décembre.

22. Le risque que l'instabilité ne se propage au-delà du territoire de l'Afghanistan est resté un sujet de préoccupation pour les pays de l'Asie centrale et la Fédération de Russie. Le 6 octobre, le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, a rencontré le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et demandé que les efforts faits dans le cadre de l'Organisation du Traité de sécurité collective soient renforcés pour garantir la sécurité des frontières. Le 13 octobre, mon Représentant spécial a rencontré M. Rahmon à Douchanbé pour discuter de la menace que le terrorisme représentait pour la région.

23. Le Vice-Président de la Chine, Li Yuanchao, s'est rendu à Kaboul le 3 novembre, où il a rencontré le Président Ghani et le Chef de l'exécutif, M. Abdullah. La Chine s'est engagée à fournir une assistance concernant les projets d'infrastructures reliant l'Afghanistan à ses voisins, a renouvelé son engagement en faveur du processus de paix conclu entre le Gouvernement afghan et les Taliban, et s'est dite prête à aider l'Afghanistan dans les domaines de la défense et de la lutte contre le terrorisme.

24. Du 16 au 19 novembre, le Vice-Ministre des affaires étrangères afghan, Hekmat Karzai, s'est rendu en Inde pour discuter avec des représentants du Gouvernement des moyens de renforcer non seulement la coopération dans le domaine de la sécurité régionale, en particulier de la lutte contre le terrorisme, mais aussi les liens économiques.

25. Le 20 novembre, dans le cadre de sa visite au Kazakhstan, le Président Ghani a discuté avec le Président Nursultan Nazarbayev et d'autres hauts responsables des moyens de renforcer le commerce, la sécurité régionale et la lutte contre le terrorisme. Les pays ont conclu plusieurs accords et mémoranda, notamment sur le commerce des produits agricoles et la lutte contre les catastrophes naturelles.

26. L'Afghanistan et le Pakistan ont tenu la dixième réunion de la commission économique conjointe à Islamabad le 23 novembre. Sous la direction des Ministres des finances pakistanais, Ishaq Dar, et afghan, Eklil Ahmad Hakimi, les délégations ont échangé au sujet d'accords commerciaux et d'infrastructures régionales dans les domaines des échanges commerciaux et de la connectivité énergétique.

27. Le 16 novembre, les ministères des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan ont fait des déclarations au sujet de tirs d'artillerie transfrontières entre la province de Paktika, en Afghanistan, et le Waziristan du Sud, au Pakistan.

### **III. Droits de l'homme**

28. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, la MANUA a recensé 3 693 victimes civiles (1 138 morts et 2 555 blessés), ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à la même période en 2014. Durant la période considérée, 54 % des victimes civiles ont été imputées aux éléments hostiles au Gouvernement, 17 % à des forces progouvernementales (12 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 1 % à des milices progouvernementales et 4 % aux forces militaires internationales) et 27 % n'ont pu être imputées à aucun des deux camps en particulier, les victimes ayant été prises dans des tirs croisés entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement. Dans 2 % des cas, la responsabilité des pertes civiles, principalement occasionnées par des restes explosifs de guerre, n'a pu être établie. Les affrontements au sol sont demeurés la cause première des 1 671 pertes civiles (454 tués et 1 217 blessés), suivis par les attentats-suicides et les explosions d'engins explosifs improvisés. La population civile, dont les défenseurs des droits de l'homme, a continué d'être la cible des éléments hostiles au Gouvernement, comme le montrent plusieurs événements majeurs. Le 27 septembre, dans la province de Paktika, l'explosion d'engins explosifs improvisés lors d'un match de volleyball a fait 17 morts et 60 blessés parmi les civils. Le 26 octobre, deux membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme ont été tués et six blessés dans une attaque à Jalalabad. Le 12 octobre, un homme armé non

identifié a tué par balle un membre du personnel de la MANUA, Toorpaki Ulfat, dans la ville de Kandahar. On ignore encore ce qui a motivé son geste.

29. L'attaque de la ville de Konduz par les Taliban a donné le coup d'envoi de violents affrontements qui ont duré plus de deux semaines, jusqu'à ce que les Taliban annoncent officiellement, le 13 octobre, qu'ils quittaient la ville. D'après le bilan provisoire établi par la MANUA, les affrontements dans la ville et les districts alentour ont fait 848 victimes parmi les civils (289 morts et 559 blessés). Les affrontements au sol entre les combattants taliban et les forces de sécurité afghanes auraient fait la grande majorité des victimes civiles, même si la MANUA a reçu des informations faisant état d'assassinats ciblés et d'homicides volontaires, de peines parallèles et d'opérations aériennes. Selon un bilan provisoire, une frappe aérienne menée le 3 octobre par les forces américaines a touché un hôpital géré par Médecins sans frontières, faisant 67 victimes civiles (30 morts et 37 blessés). L'attaque fait l'objet d'enquêtes menées séparément par les autorités afghanes, les États-Unis et l'OTAN.

30. J'ai condamné fermement la frappe aérienne qui a fait des morts et des blessés parmi le personnel et les patients de cet hôpital, et rappelé que le droit international humanitaire accordait expressément une protection aux installations médicales. J'ai demandé que l'attaque fasse l'objet d'une enquête approfondie et impartiale afin que les responsables aient à répondre de leurs actes. Le 25 novembre, résumant les résultats de l'enquête menée par les États-Unis, le commandant des forces armées américaines en Afghanistan a déclaré que la frappe aérienne qui avait touché l'hôpital était le résultat d'une erreur humaine évitable, aggravée par des défaillances dans le processus et les équipements, et que les sanctions administratives et disciplinaires qui s'imposaient seraient prises.

31. Le 28 septembre, les Taliban ont entamé des perquisitions de domiciles à Konduz à l'aide de listes préétablies de défenseurs des droits de l'homme, en particulier de militants des droits des femmes, d'employés d'organisations non gouvernementales, de journalistes, de membres du personnel de la MANUA, d'agents de l'État et d'autres civils. Ces perquisitions systématiques ont créé un climat de peur et entraîné le déplacement massif de ces personnes de la ville.

32. La crainte d'actes de violence perpétrés par des hommes armés ou des criminels opportunistes, alimentée par des informations qui, au départ, faisaient état d'enlèvements de femmes et de perquisitions systématiques visant les défenseurs des droits des femmes, a été un facteur déterminant du déplacement massif de femmes de la ville de Konduz. Ces questions ayant fait l'objet d'une large couverture médiatique, les Taliban ont, dans une déclaration, annoncé que plusieurs médias afghans et leur personnel étaient des cibles militaires, en raison des informations qu'ils diffusaient. En outre, du fait des conditions de sécurité dans le nord et le nord-est du pays, les services de protection des femmes vulnérables, y compris les foyers d'accueil, dans plusieurs provinces voisines ont dû être temporairement suspendus.

33. L'effondrement de l'état de droit à Konduz a favorisé un environnement dans lequel les exécutions arbitraires, les actes de violence et la criminalité sont perpétrés en toute impunité. La MANUA continue d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises par les parties au conflit au cours de la période considérée.

34. La violence liée au conflit dans le pays continue d'avoir un effet dévastateur sur la vie des enfants. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information a vérifié 303 incidents au cours desquels au moins 159 enfants ont été tués et 505 autres blessés. S'il est vrai que ces chiffres représentent une diminution générale de 10 % du nombre d'enfants tués ou blessés par rapport à la précédente période, les enfants représentent toujours près d'un quart de l'ensemble des victimes civiles. Les affrontements au sol entre les parties au conflit demeurent la principale cause de morts et de blessés parmi les enfants; ils ont fait 365 victimes, devant les engins explosifs improvisés, qui en ont fait 136. Viennent ensuite les attaques complexes et les attentats-suicides, qui ont fait 82 victimes parmi les enfants et sont devenus, depuis le trimestre précédent, la troisième cause de morts et de blessés parmi les enfants devant les restes explosifs de guerre. Ensemble, les frappes aériennes, les tirs indirects et les exécutions ont fait 81 victimes parmi les enfants. D'une manière générale, 352 victimes parmi les enfants (53 %) sont imputables aux éléments hostiles au Gouvernement et 174 (26 %) aux forces progouvernementales. Étant donné la nature de certains moyens d'attaques tels que les feux croisés et les restes explosifs de guerre, on n'a pu imputer 136 victimes à aucune partie au conflit. S'il est vrai que le nombre d'attaques contre des écoles et le personnel enseignant a sensiblement diminué, passant de 41 à 22, l'offensive des Taliban dans la ville de Konduz a entraîné la fermeture de tous les 497 établissements, ce qui prive plus de 330 000 enfants de l'accès à l'éducation. Outre le fait qu'ils ont endommagé 21 écoles, les Taliban en ont utilisé quatre à des fins militaires. Les forces de sécurité afghanes en ont utilisé une également à ces fins. L'Équipe spéciale de pays a imputé un certain nombre d'incidents qui se sont produits dans la province de Nangarhar à des groupes qui seraient affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant; il s'agit notamment de la fermeture forcée de six écoles, d'un cas d'enlèvement de membres du personnel éducatif et d'un cas de menaces et d'actes d'intimidation à l'encontre de membres du personnel éducatif, ce qui a des effets négatifs sur l'accès à l'éducation et la disponibilité d'enseignants, qui auraient quitté les zones touchées.

35. Au cours de la période considérée, le Comité de sensibilisation au *bacha bazi* – pratique permettant les sévices sexuels sur les jeunes garçons – a, sous l'égide de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, présenté au Ministère de la justice un projet de loi visant à ériger cette pratique en infraction pénale. Les médias ayant longuement fait état, en septembre, d'allégations de sévices commis par les forces de sécurité afghanes, le Président a ordonné, le 23 septembre, la création d'un organe composé de représentants du Bureau du Procureur général, du Ministère de l'intérieur et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme qui sera chargé de mener des enquêtes, d'assurer le suivi et de mettre en place un mécanisme de contrôle afin de prévenir les sévices sexuels à l'encontre des enfants et de traduire en justice les auteurs de ces actes.

36. Après le lancement officiel, en juin, du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan à Mazar-e-Charif et Herat, lancé un portail en ligne à l'appui du plan et organisé 11 journées portes ouvertes mondiales dans tout le pays, avec l'appui de l'ONU. Les participants à ces journées ont souligné la nécessité de veiller à ce que les femmes participent véritablement aux processus politiques et de paix. Au cours de la période considérée, les femmes ont été victimes d'un grand nombre d'actes de violence. Une femme de 21 ans accusée d'adultère

par un mollah associé aux Taliban a notamment été lapidée le 25 octobre dans la province de Ghor. Le Président Ghani a condamné cet acte et créé une commission présidentielle pour mener une enquête.

37. Le 2 septembre, le Président a publié un décret-loi sur la détention qui semble aller à l'encontre des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que l'Afghanistan a ratifié<sup>1</sup>. Le décret contient, entre autres, les dispositions suivantes : détention prolongée pour les crimes de terrorisme et de sécurité nationale; disposition tendant à ce que la détention, l'instruction et le procès soient assurés par des juridictions spéciales distinctes; mesures permettant à la Cour suprême de détenir des individus si l'on présente des « informations dignes de foi » indiquant que l'intéressé « commettrait probablement » des crimes à l'avenir. En outre, la période de détention a été prolongée de 3 à 10 jours, et de 15 à 60 jours en cas de poursuites engagées sans examen judiciaire. Les défenseurs des droits de l'homme ont fait part de leurs préoccupations au sujet de ces mesures. L'Assemblée nationale n'a pas encore examiné cette loi.

38. Le 28 septembre, dans son allocution à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Chef de l'exécutif, a, conformément au Plan d'action national pour l'élimination de la torture, réaffirmé l'engagement qu'a pris son pays de signer le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>2</sup>. Parallèlement à la procédure de ratification de la Convention, le Gouvernement afghan a poursuivi ses efforts en vue de l'élaboration d'un projet de loi contre la torture.

#### **IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement**

39. Au cours de la période considérée, la Banque mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique pour 2015, de 2,5 % à 1,9 %, traduisant ainsi l'impact persistant qu'ont la transition en matière de sécurité et la longue période électorale de 2014 sur la confiance dans le domaine économique. Dans sa publication semestrielle intitulée « Afghanistan Development Update », parue en octobre, la Banque mondiale prévoit une croissance réelle du produit intérieur brut de 3,1 % et de 3,9 % en 2016 et 2017, respectivement, si les conditions de sécurité s'améliorent et si une forte impulsion est donnée aux réformes. Elle souligne aussi combien il importe de poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques et budgétaires de façon prévisible et plus transparente, afin de renforcer la confiance des investisseurs et de stimuler la croissance économique. Le 17 novembre, le Président Ghani a présenté, à titre préliminaire, les détails d'un plan de relance budgétaire, qui vise à stimuler la croissance économique et l'emploi.

40. En septembre, le Fonds monétaire international (FMI) a achevé le premier examen du programme suivi par son personnel; il a indiqué que, d'une manière générale, des progrès favorables avaient été réalisés en ce qui concerne les critères de référence de la réforme structurelle. C'était notamment le cas des nouvelles mesures prises par décret présidentiel pendant les vacances parlementaires en août,

<sup>1</sup> Voir résolution 2220 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2375, n° 24841.

bien que des objections d'ordre constitutionnel aient été par la suite soulevées à l'Assemblée nationale quant au recours au décret pour l'adoption de mesures touchant les recettes. Le Gouvernement a pris des dispositions pour remédier à ces préoccupations grâce à l'élaboration des propositions de loi nécessaires à cet égard. Le 10 novembre, le Ministère des finances a indiqué que le Gouvernement avait atteint les objectifs révisés convenus avec le FMI vers le milieu de 2015. Les recettes de l'année en cours sont supérieures de 17 % à celles de l'année 2014, mais inférieures de 6 % aux prévisions budgétaires initiales. Le risque d'un déficit budgétaire a été réduit grâce à une meilleure exécution du budget et au contrôle des dépenses.

41. Le Gouvernement et les partenaires de développement ont entamé le suivi du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, adopté à la réunion de hauts fonctionnaires le 5 septembre. Outre les engagements à long terme, le Cadre comporte des réformes prioritaires à mettre en œuvre dans les 18 mois à venir. Le 2 novembre, le Ministère des finances a diffusé le premier rapport d'activité sur la mise en œuvre des engagements en matière de responsabilité mutuelle, qui montre que 5 produits sur 39 ont été exécutés. Le Gouvernement a notamment revu sa méthode de planification du développement, en regroupant les programmes nationaux de développement, dont le nombre a été ramené de 22 à 12, qui relèvent de six commissions interministérielles spécialisées. En octobre, les discussions techniques ont débuté sur l'évaluation des ressources que les donateurs pourront mettre à disposition à l'appui des priorités du Gouvernement. Les réformes en matière de planification du développement et les engagements prioritaires au titre du Cadre serviront d'orientations aux préparatifs de la conférence ministérielle pour le développement d'octobre 2016, qui doit être coprésidée par le Gouvernement afghan et l'Union européenne. Un apport soutenu d'aide au développement demeurera essentiel tout au long de la Décennie de la transformation 2015-2024, alors que le Gouvernement s'efforce de donner un nouvel élan à l'économie et d'élargir sa base de recettes afin d'atteindre ses objectifs de développement.

42. Lors de sa visite à Kaboul, du 13 au 15 novembre, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, a rencontré le Président Ghani et le Chef de l'exécutif. Au cours de ses entretiens, elle a souligné l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de donner suite aux demandes que lui a adressées le Gouvernement d'appuyer la poursuite du renforcement des capacités des institutions afghanes et la réalisation des priorités nationales, y compris les objectifs de développement durable, ajoutant que, dans ce contexte, les organismes des Nations Unies seraient unis dans l'action.

43. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption, qui constitue un engagement essentiel de son programme de réformes, malgré quelques difficultés rencontrées au cours de la période considérée. Le 6 septembre, le Président Ghani a pris un décret relevant la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique de ses responsabilités en matière de ressources humaines, en raison de préoccupations suscitées par le népotisme. Le décret confère aux ministères d'exécution le pouvoir de sélectionner les hauts fonctionnaires, sous réserve de l'approbation finale du Président. En ce qui concerne la promotion de la transparence et la responsabilité, près de 90 % des hauts représentants de l'État ont déclaré leur patrimoine à la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption, conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi sur la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie

de lutte contre la corruption administrative. Toutefois, au 29 octobre, la Haute autorité n'avait pas encore procédé à une vérification factuelle des déclarations des intéressés. Le 21 octobre, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié une évaluation de la vulnérabilité à la corruption concernant le projet d'établissement de cartes nationales d'identité électronique, dans laquelle d'importants problèmes ont été mis en évidence au sujet des pratiques en matière de recrutement du personnel et de passation des marchés. Réalisée à la demande du Président Ghani, l'évaluation faisait suite aux préoccupations soulevées par des membres de l'Assemblée nationale et la société civile. En collaboration avec les représentants des donateurs, La MANUA a continué de faciliter les efforts du Groupe de travail sur la responsabilité et la transparence en vue d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures de lutte contre la corruption.

44. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a été contraint de revenir sur son intention déclarée de créer une commission indépendante de lutte contre la corruption dotée du pouvoir de poursuite, la Constitution n'autorisant que le Bureau du Procureur général à instruire les affaires pénales et engager des poursuites de façon formelle. Le poste de procureur général est resté vacant. L'engagement du Gouvernement en faveur de la lutte contre la corruption a fait l'objet d'un débat public, comme suite à la signature, le 4 novembre, d'un contrat immobilier entre le Ministère du développement urbain et un individu condamné pour corruption liée au scandale de la Banque de Kaboul. Le mémorandum d'accord concernant le projet de contrat a par la suite été déclaré nul et non avenu, et un conseiller juridique du Président a été suspendu pour le rôle qu'il aurait joué en facilitant l'accord. Une commission nommée pour enquêter sur les circonstances de la conclusion du contrat a commencé ses travaux pendant la troisième semaine de novembre. Les résultats de l'enquête devraient susciter une vive attention en Afghanistan et au sein de la communauté internationale.

## V. Assistance humanitaire

45. Dans l'ensemble, la situation humanitaire est restée précaire dans tout le pays, surtout dans le nord-est, en raison de l'intensification du conflit et du tremblement de terre survenu le 26 octobre. Le nombre croissant d'incidents témoigne des difficultés que continuent de rencontrer les opérations de secours. Vu qu'il importe de s'attaquer aux problèmes humanitaires, le Président a pris un décret transformant l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes en un ministère, Wais Barmak étant nommé Ministre d'État chargé de la gestion des catastrophes et des affaires humanitaires.

46. L'intensification des combats à l'intérieur de la ville de Konduz et alentour, en particulier après sa prise par les Taliban, a entraîné le déplacement d'au moins 17 000 familles de la province de Konduz. Les établissements de santé et les écoles ont été fermés, les services d'eau, d'électricité et de communication ont été perturbés dans la ville de Konduz et la majorité des agents humanitaires, y compris l'ONU, a dû être évacuée pour des raisons de sécurité. Le 5 octobre, à la demande du Président Ghani, mon Représentant spécial a présenté au Conseil des ministres un exposé sur les droits de l'homme et la situation humanitaire à Konduz. Une proposition de l'ONU tendant à la mise en place d'une trêve humanitaire, afin de permettre à l'Organisation de fournir des vivres et des médicaments à la population

civile de Kondoz, a été communiquée au Président, mais a été écartée à la suite de la reprise de la ville.

47. Fin octobre, des informations indiquaient que 90 % des personnes déplacées étaient spontanément retournées à Kondoz. Selon l'évaluation rapide multisectorielle effectuée le 31 octobre, quelque 90 000 personnes ont été touchées par la situation d'urgence, et près de 7 000 familles ont perdu leur source de revenu en raison des combats. Face au conflit en cours dans le nord, l'ONU et ses partenaires ont distribué à ce jour plus de 5 000 trousseaux d'hygiène et 6 600 colis d'articles non alimentaires, et une ration d'un mois a été allouée à près de 12 000 familles.

48. Les effets du conflit sur la population dans le nord, le nord-est et l'est du pays ont été aggravés par le séisme de magnitude 7,5 qui a frappé le nord-est de l'Afghanistan le 26 octobre. Au moins 16 provinces ont été touchées et plus de 135 000 personnes ont besoin d'aide humanitaire. Selon les informations vérifiées provenant d'évaluations conjointes, dont on disposait au 17 novembre, le tremblement de terre a fait 115 morts et 522 blessés, et endommagé 12 259 habitations et détruit 7 299 autres. Les provinces de Kounar et de Nangarhar comptent le plus grand nombre de morts et de blessés, bien que les dégâts matériels les plus importants aient été enregistrés dans les zones les plus proches de l'épicentre, dans la province de Badakhshan.

49. Le Gouvernement afghan, qui dirige les efforts d'évaluation et d'intervention après le séisme, a dégagé 770 000 dollars à cette fin, et une réserve d'urgence du Fonds humanitaire commun des Nations Unies d'un montant de 3 millions de dollars a été activée. Ces crédits serviront notamment à satisfaire les besoins urgents des populations touchées avant l'arrivée de l'hiver, lorsque la neige limitera l'accès aux zones touchées, déjà difficile en raison de la topographie montagneuse et de l'insécurité. Plus d'une vingtaine d'organismes humanitaires ont répondu aux besoins en matière de logement, de nourriture et d'articles non alimentaires. Au 17 novembre, près de 95 000 personnes avaient reçu une aide; c'est ainsi notamment que des articles non alimentaires ont été fournis à plus de 77 000 personnes et des denrées alimentaires à plus de 87 500 personnes. Les stocks disponibles en Afghanistan devraient être suffisants pour les interventions, à l'exception des abris d'urgence.

50. D'après des évaluations effectuées par l'ONU en septembre, d'importants déplacements de population ont eu lieu en 2015 dans l'ensemble des régions du sud, du centre, de l'ouest et de l'est. Entre janvier et septembre, quelque 235 000 personnes ont été déplacées, sans compter les 17 000 familles déplacées temporairement pendant la crise de Kondoz, ce qui représente une augmentation de près de 70 % par rapport à la même période en 2014. Selon les estimations actuelles, d'ici à la fin de l'année, plus de 45 000 familles, soit 300 000 Afghans personnes, pourraient être déplacées en raison du conflit, ce qui pourrait faire de 2015 l'année où le conflit a fait le plus de déplacés depuis 2002.

51. Les affrontements qui ont lieu dans la province de Helmand entre les forces de sécurité afghanes et les éléments hostiles au Gouvernement se sont intensifiés au cours de la période considérée, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 2 054 familles, dont 959 ont par la suite bénéficié d'une assistance sous forme d'articles non alimentaires et de trousseaux d'hygiène et d'une aide en espèces. Dans la province de Nangarhar, des informations font état d'importants déplacements de

population, essentiellement du fait des affrontements entre les forces de sécurité afghanes et des groupes associés à l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il ressort des évaluations initiales réalisées par l'ONU et ses partenaires qu'au moins 4 700 familles ont besoin d'aide. Outre les déplacements de population dans les provinces, la ville de Kaboul continue d'attirer un nombre important de déplacés, dont au moins 3 000 familles ayant besoin d'assistance. L'Afghanistan accueille toujours environ 227 000 réfugiés en provenance du Pakistan, qui ont traversé la frontière pour se retrouver dans le sud-est du pays à cause des opérations militaires menées dans le Waziristan du Nord. Le Gouvernement afghan, de concert avec l'ONU et ses partenaires, a continué à fournir une assistance à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

52. Depuis le mois d'août, les efforts d'éradication de la poliomyélite se sont heurtés à de nouveaux problèmes d'accès sur tout le territoire afghan, en particulier dans l'est et le sud du pays. Les opérations menées par les éléments hostiles au Gouvernement ont compromis l'accès des équipes de vaccination dans de nombreux districts. Si l'interdiction imposée précédemment dans la province de Kandahar a été levée, d'autres de moindre ampleur et géographiquement limitées ont été imposées de façon ponctuelle, pour diverses raisons. Une campagne nationale de vaccination a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 novembre; elle visait environ 8,9 millions d'enfants. En dépit de ces efforts, à ce jour, 16 cas de poliomyélite ont été confirmés en Afghanistan en 2015. Au cours de la période considérée, huit autres cas ont été signalés dans la province de Nangarhar, dont quatre dans le district d'Achin. Des groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant ont refusé l'accès au personnel devant mener des activités humanitaires, y compris des campagnes de vaccination dans les districts d'Achin, de Kot et de Dehbal.

53. Au cours de la période considérée, une nouvelle impulsion a été donnée aux efforts déployés au niveau régional pour faire face à la situation de réfugiés prolongée. À la réunion du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les 6 et 7 octobre, le débat consacré aux réfugiés afghans a porté sur l'appui à apporter pour assurer leur rapatriement échelonné et librement consenti et leur réintégration durable, dans le cadre de la stratégie de recherche de solutions. À l'heure actuelle, le Pakistan et la République islamique d'Iran accueillent respectivement quelque 1,5 million et 900 000 réfugiés afghans enregistrés. Le taux de retour des réfugiés afghans dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti des Nations Unies demeure nettement plus élevé qu'en 2014, 55 843 personnes, dont la plupart sont originaires du Pakistan, ayant été rapatriées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 24 octobre 2015. Les informations en provenance du Pakistan concernant le suivi des rapatriés continuent de susciter des préoccupations au sujet des rapatriements effectués dans des conditions difficiles.

54. Au cours de la période considérée, les membres de l'Assemblée nationale se sont penchés sur les préoccupations suscitées par le flux incessant d'Afghans qui quittent le pays, d'autant qu'il a été rapporté qu'environ 146 000 des 800 000 demandes d'asile reçues par les pays de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2015 avaient été présentées par des Afghans.

55. Au cours du troisième trimestre de 2015, les partenaires de la lutte antimines, dont l'action est coordonnée par l'ONU, ont dépollué 78 terrains minés et 4 champs de bataille. Selon les estimations, il reste 4 341 champs de mines et champs de

bataille dans le pays, ce qui affecte la vie de 1 607 communautés dans 258 districts. Face à l'emploi d'armes explosives à Konduz après sa prise par les Talibans, l'ONU a coordonné le déploiement de ses partenaires de l'action antimines dans la ville à partir du 15 octobre en vue de mener d'urgence des activités d'enquête et de déminage, et de mener une campagne de sensibilisation aux dangers des mines. Des centaines de pièces de munitions non explosées ont été détruites ultérieurement.

56. Du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre, 74 attaques contre le personnel, les biens et les installations des organismes humanitaires, y compris l'enlèvement de 42 agents, ont été enregistrées auprès du cadre de suivi mondial des Nations Unies. Ces attaques ont coûté la vie à 21 travailleurs humanitaires et en ont blessé 48. La frappe aérienne contre un hôpital géré par Médecins sans frontières dans la ville de Konduz, dont il est question plus haut, a été l'attaque la plus meurtrière, faisant 30 morts et 37 blessés. Au-delà des pertes en vies humaines, la destruction de l'hôpital a eu de graves répercussions sur l'accès aux soins chirurgicaux, l'établissement étant le seul de ce type dans le nord-est de l'Afghanistan.

57. Au 31 octobre, le plan d'intervention humanitaire de 2015 était financé à hauteur de 59 %. Le montant du financement de l'action humanitaire en Afghanistan a atteint 359 millions de dollars, dont 245,5 millions de dollars réservés aux activités prévues par le plan d'intervention humanitaire et 63 millions de dollars réservés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le 18 novembre, une demande de fonds d'intervention rapide au titre du Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies a été soumise, pour un montant d'environ 7 millions de dollars. Les fonds seraient utilisés pour aider les acteurs humanitaires à répondre aux besoins liés au tremblement de terre survenu en Afghanistan et au conflit dans le nord-est, y compris des solutions d'hébergement d'urgence pendant les mois d'hiver.

## **VI. Lutte contre les stupéfiants**

58. Le 13 octobre, le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont publié le résumé de l'enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2015. Il ressort des conclusions de l'enquête que la superficie des cultures de pavot d'environ 183 000 hectares en 2015, contre 224 000 hectares en 2014, a diminué de 19 %. C'est la première fois que la superficie cultivée baisse depuis 2009. La production potentielle d'opium s'élevait à ce jour à 3 300 tonnes en 2015, soit une baisse de 48 % par rapport aux 6 400 tonnes enregistrées en 2014. Malgré ces baisses, le nombre de provinces exemptes de pavot à opium a diminué en 2015. Helmand, qui compte 86 400 hectares (soit 47 % du total national), est la principale province de culture du pavot, suivie par les provinces de Farah, de Kandahar et de Badghis. La faible production peut être attribuée à une réduction des superficies cultivées, mais surtout à la baisse du rendement par hectare. Celui-ci a diminué dans toutes les grandes régions de culture du pavot, à commencer par le sud du pays, qui a enregistré une baisse de 45 %, suivi de l'ouest (20 %) et de l'est (8 %).

59. Le plan national de lutte contre les stupéfiants pour 2015-2019 a été approuvé par le Président Ghani le 15 octobre. Le plan d'action national, élaboré par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants, met l'accent sur le développement alternatif durable, l'agriculture et l'éradication, ainsi que sur l'interception, la lutte

contre le blanchiment d'argent, la confiscation des avoirs et la coopération régionale et internationale. Il fait état de l'intention de l'Afghanistan d'adopter une démarche équilibrée, globale, coordonnée et durable pour lutter contre la production, le commerce et l'usage illicites des drogues.

60. Du 12 août au 15 novembre, les services de répression afghans ont mené 621 opérations de lutte contre les stupéfiants. Celles-ci se sont soldées par la saisie d'environ 10 600 kg de stupéfiants, dont 673 kg d'héroïne, 5 083 kg d'opium et 4 848 kg de hachisch, auxquels s'ajoutent 493 kg de précurseurs solides et 873 litres de précurseurs liquides, ainsi que par l'arrestation de 705 suspects et la confiscation de 164 véhicules et de 158 armes. Huit membres des forces de sécurité afghanes ont été tués et 15 autres blessés lors de ces opérations.

61. Du 21 au 24 septembre, s'est tenu le troisième atelier régional sur l'utilisation illicite des services de transfert de fonds et de valeurs, qui a bénéficié de l'appui de l'ONU. L'atelier a été marqué par la signature d'un mémorandum d'accord entre les cellules de renseignements financiers d'Afghanistan et du Tadjikistan, qui jette les bases pour un échange d'informations sur les opérations financières suspectes en vue de lutter contre les flux financiers illicites.

## **VII. Appui à la Mission**

62. Pour faire face à la situation en matière de sécurité dans les régions du nord, des membres du personnel des Nations Unies ont été réaffectés temporairement à des bureaux situés dans les provinces de Konduz, Baghlan, Faryab et Badakhshan, grâce aux moyens aériens de l'ONU. La MANUA a fourni un appui au personnel de la Mission touché par les réaffectations pour leur permettre de poursuivre leur travail. Dans le cas de Konduz, le bureau de la MANUA a été gravement endommagé. La Mission a signé un contrat de location de nouveaux locaux dont la remise en état exigera l'installation de l'équipement informatique nécessaire et le renforcement du dispositif de sécurité afin de respecter les directives de l'Organisation relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Les activités préparatoires achevées, la phase suivante de la mise en service d'Umoja a été lancée le 9 novembre à la MANUA.

## **VIII. Observations**

63. L'Afghanistan continue de se heurter sur les plans sécuritaire, économique et politique à de formidables difficultés, dont les effets combinés se sont fait durement sentir durant la période considérée. Les conditions de sécurité se sont beaucoup dégradées avec l'élargissement de la campagne menée par les Taliban et les éléments hostiles au Gouvernement, marquée notamment par la prise temporaire d'un chef-lieu de province, Konduz. La capture de la ville, dans un contexte de difficultés économiques toujours présentes, a alimenté les contestations croissantes de l'espace politique, tandis que les débats entre les élites politiques et le public gagnaient en virulence. Toutes ces difficultés font que la situation dans le pays est devenue si incertaine que les Afghans sont de plus en plus nombreux à émigrer et que le besoin d'aide internationale soutenue reste aigu.

64. C'est la première année que l'Afghanistan ne dispose pas d'une aide militaire internationale du niveau ou du type de celle qu'il a eue ces 10 dernières années. Néanmoins, les forces de sécurité afghanes ont dans une large mesure résisté aux pressions croissantes et réussi à reprendre les régions tombées temporairement aux mains des insurgés. Elles ont payé un lourd tribut (attrition et morts ou blessés) et, dans certains cas, la situation a exigé une intervention internationale. En outre, les informations faisant état de violences entre insurgés montrent que les conditions de sécurité sont de plus en plus instables et complexes. Je me félicite de l'engagement qu'ont pris récemment les États Membres d'aider les forces de sécurité afghanes à instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

65. Le Gouvernement afghan s'efforce de revitaliser l'économie, qui a souffert des transitions opérées en 2014 dans le domaine de la politique et de la sécurité, en prenant notamment des mesures pour améliorer la collecte de l'impôt et lutter contre la corruption et en encourageant le commerce régional. Les plans de promotion de la croissance dont le pays avait grand besoin ont été présentés, mais les gains restent lents, car les réformes doivent prendre de la vitesse et l'assainissement des finances publiques doit se traduire par des créations d'emplois. Pour ce qui est d'atteindre les objectifs fixés en matière de recettes fiscales et d'autres réformes structurelles mesurées dans le cadre du programme suivi par les services du FMI, les progrès sont encourageants, mais tant le Gouvernement que les partenaires de développement internationaux doivent continuer de renforcer la confiance dans l'économie afghane. Les efforts mutuels sont particulièrement importants à cet égard en prévision des conférences d'annonce de contributions qui se tiendront en 2016.

66. Durant la période considérée, la mobilisation populaire a connu un regain de vigueur; les débats au sein et autour du Gouvernement se sont intensifiés et l'opposition a fait valoir ses vues avec plus de force. Le Gouvernement s'est montré sensible au dialogue et à l'ouverture mais ne doit pas pour autant s'abstenir d'appliquer des réformes clefs telles que le renforcement de la méritocratie, la lutte contre la corruption, et l'offre de services à la population afghane. Je félicite la communauté internationale de l'unité dont elle fait preuve pour appuyer le Gouvernement, de s'être abstenue d'intervenir dans la vie politique du pays et d'avoir délivré un message disant que tous doivent agir dans l'intérêt de l'Afghanistan.

67. Les recommandations présentées par la Commission spéciale sur la réforme électorale constituent une étape importante du renforcement de la confiance du public dans les institutions électorales et les élections. J'espère que la Commission, qui a montré qu'elle était déterminée à améliorer la viabilité, l'intégrité et la transparence du processus électoral, continuera de régler les problèmes restants sur la base du consensus. L'ONU continuera d'appuyer le processus de réforme en fournissant des conseils et un appui techniques.

68. Pris dans les tirs croisés, victimes d'attaques aveugles et d'assassinats ciblés, les civils afghans demeurent les principales victimes du conflit. Le nombre croissant de victimes civiles est profondément troublant, de même que les informations faisant état de violations des droits de l'homme, contre des femmes notamment. Je déplore et condamne le meurtre de défenseurs des droits de l'homme, dont celui d'un membre du personnel de la MANUA recruté sur le plan national, M<sup>me</sup> Toorpaki Ulfat. Je rappelle à toutes les parties qu'elles doivent absolument respecter les

obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire pour prévenir les attaques contre les civils et les biens à caractère civil, y compris les établissements médicaux.

69. Les déplacements de population et leurs effets socioéconomiques liés au conflit causent d'immenses souffrances et sollicitent à l'extrême les dispositifs d'intervention humanitaire. Par ailleurs, la réponse afghane au séisme survenu en octobre a montré que le pays renforçait ses capacités d'intervention en cas de catastrophe, et la nomination d'un Ministre d'État chargé de la gestion des catastrophes et des affaires humanitaires est une autre étape encourageante. Cependant, les crises multiples, dont l'exode de la population de Konduz, ont réduit les ressources humanitaires. Il faut absolument les reconstituer pour répondre aux besoins, qui risquent d'augmenter pendant l'hiver. Je prie instamment les États Membres de continuer à contribuer financièrement par l'intermédiaire du Fonds humanitaire commun.

70. Les efforts engagés pour lancer un processus de paix sont dans l'impasse. Les Taliban reconnaissent publiquement qu'il faut trouver une solution politique, mais n'ont pas encore montré qu'ils étaient prêts à reprendre les pourparlers directs avec le Gouvernement afghan. La paix en Afghanistan passe par un règlement politique du conflit, et je me félicite que le Pakistan, la Chine et d'autres membres de la communauté internationale se soient à plusieurs reprises déclarés prêts à appuyer le processus de paix entamé à l'initiative de l'Afghanistan. J'encourage les États Membres à faciliter la stabilité en Afghanistan et à exercer toute l'influence possible sur les Taliban pour qu'ils reprennent les pourparlers directs avec le Gouvernement. Mon Représentant spécial continue, en étroite concertation avec le Gouvernement afghan, d'étudier des moyens de promouvoir l'instauration d'un processus de paix.

71. Les conditions de sécurité continuent de gêner les organismes des Nations Unies dans la conduite de leurs activités et programmes dans l'ensemble du pays. Après avoir évacué provisoirement son personnel en poste dans plusieurs bureaux locaux pour le protéger, l'ONU a commencé à redéployer du personnel et à reprendre les opérations là où les conditions de sécurité le permettent. En outre, l'émergence de groupes affiliés à l'EIL fait craindre pour la sécurité du personnel et des installations de l'ONU, face au risque d'enlèvements, mais aussi d'attaques contre des installations et d'emploi d'engins explosifs improvisés.

72. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU en Afghanistan et mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, pour le dévouement sans faille dont ils font preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan.